

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 07/11/2022**

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11  
Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

**Délibération N° 2022 - 39 : SATA – Homologation des tarifs des secours hiver 2022/2023**

L'an deux mille vingt-deux et le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27 octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

**Étaient présents :** PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUITHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louïsette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, OUGIER Isabelle

**Étaient absents et excusés :**

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Jean Patrick OUGIER

Le Maire informe le Conseil Municipal des tarifs des secours pour la saison d'hiver 2022/2023 de la SATA

Tarifs secours 2022-2023			
Les évacuations des blessés sur pistes s'effectuent du lieu de l'accident jusqu'aux cabinets médicaux. Le recours à l'ambulance est systématique.			
En fonction des moyens à mettre en œuvre et de la zone de l'intervention, les secours seront facturés de la sorte :			
Zone	Tarifs secours 2022-2023	Tarif HT facturé aux maires	Observations
Zone 1	160,00 €	158,42 €	prise en charge de blessés légers sur le DS, en front de neige, ne nécessitant pas d'embarcation <sup>(1)</sup>
Zone 1 Bis	75,00 €	74,26 €	prise en charge de blessés et accompagnement de blessés sans ambulance
Zone 2	360,00 €	356,44 €	
+ hélico	-	-	prise en charge de blessés légers sur le DS, ne nécessitant pas d'embarcation <sup>(1)</sup>
Zone 3	557,00 €	551,49 €	
+ hélico	1 003,00 €	993,07 €	prise en charge de blessés sur le DS nécessitant une embarcation <sup>(1)</sup>
Zone 4	1 035,00 €	1 024,75 €	
+ hélico	1 003,00 €	993,07 €	prise en charge de blessés sur le DS nécessitant une embarcation <sup>(1)</sup> dans une zone complexe pour leur Huez (Villard, Auris, Tunnel, 3000, Soraine, Combes Charbonnière et de la Balme)

**Cas particulier d'Auris et de Villard**

Ces tarifs sont applicables pour une évacuation du blessé par ambulance depuis le front de neige de la station. La différence de prix est justifiée par la distance entre le front de neige et le cabinet médical le plus proche.

A Auris lorsque le cabinet médical est ouvert les tarifs normaux seront appliqués.

Cette hausse de prix n'est plus applicable dès lors qu'il y a recours à l'hélicoptère puisqu'il déposera le blessé à Huez.

Zone	Tarifs secours 2022-2023	Tarif HT facturé aux maires	Observations
zone 1	360,00 €	356,44 €	prise en charge de blessés légers sur le DS, en front de neige, ne nécessitant pas d'embarcation <sup>(1)</sup>
Zone 1 Bis	75,00 €	74,26 €	prise en charge de blessés et accompagnement de blessés sans ambulance
zone 2	586,00 €	580,20 €	prise en charge de blessés légers sur le DS, ne nécessitant pas d'embarcation <sup>(1)</sup>
Zone 3	743,00 €	735,64 €	
+ hélico	1 003,00 €	993,07 €	prise en charge de blessés sur le DS nécessitant une embarcation <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Embarcation : Barquette ou bateau

Les prestations réalisées par la SATA pour l'organisation ou la réalisation des secours doivent être soumises à TVA au [taux réduit] et, sur la question de l'exonération des recettes de secours sur pistes, voir la réponse publiée au JO le 24/03/2009 : <http://questions.assemblee.nationale/6913/13-33490QE.html>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les tarifs des secours pour la saison d'hiver 2022/2023
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y référant

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
PICHOU Christian

